



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°21-140618 : Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginet/Carron au Bras Piton

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **16**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 05

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU QUATORZE JUIN**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-sept le **QUATORZE JUIN** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipal.

ABSENT(S) : René HOAREAU conseiller municipal - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe à Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM21-140618-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018

Affaire n° 21-140618 :

Programmation relevant de la 1ère enveloppe de la DSIL 2018 / Renforcement de la distribution d'eau potable sur les secteurs Dureau au 1er Village et Ginet/Carron au Bras Piton

Le Maire expose à l'Assemblée que compte tenu de la croissance démographique de la Commune, une mise à niveau progressive mais accélérée du réseau potable est nécessaire en raison également de sa vétusté. C'est d'ailleurs en ce sens que la Commune a révisé son schéma directeur d'eau potable et que le Conseil Municipal l'a validé en décembre 2016.

Par ailleurs, il rappelle au Conseil que la Collectivité a été mise en demeure de mettre en conformité son système de distribution destiné à la consommation humaine sur tout le territoire. La réalisation du présent projet devrait permettre d'y répondre grandement sur les secteurs indiqués.

La Commune s'est engagée dans un programme de travaux important de remise à niveau du réseau d'eau potable afin d'une part d'améliorer le rendement du réseau et d'autre part de distribuer une eau de bonne qualité. C'est ainsi que le Conseil Municipal a validé en date du 14 décembre 2017, un plan pluriannuel d'investissements pour la période 2017-2020 qui priorise les investissements nécessaires pour remettre à niveau le réseau AEP dans son ensemble.

Les deux secteurs concernés sont :

- Dureau au Premier Village, zone comprise entre les rues Marcelly ROBERT et Baptiste DEGHOOTTO

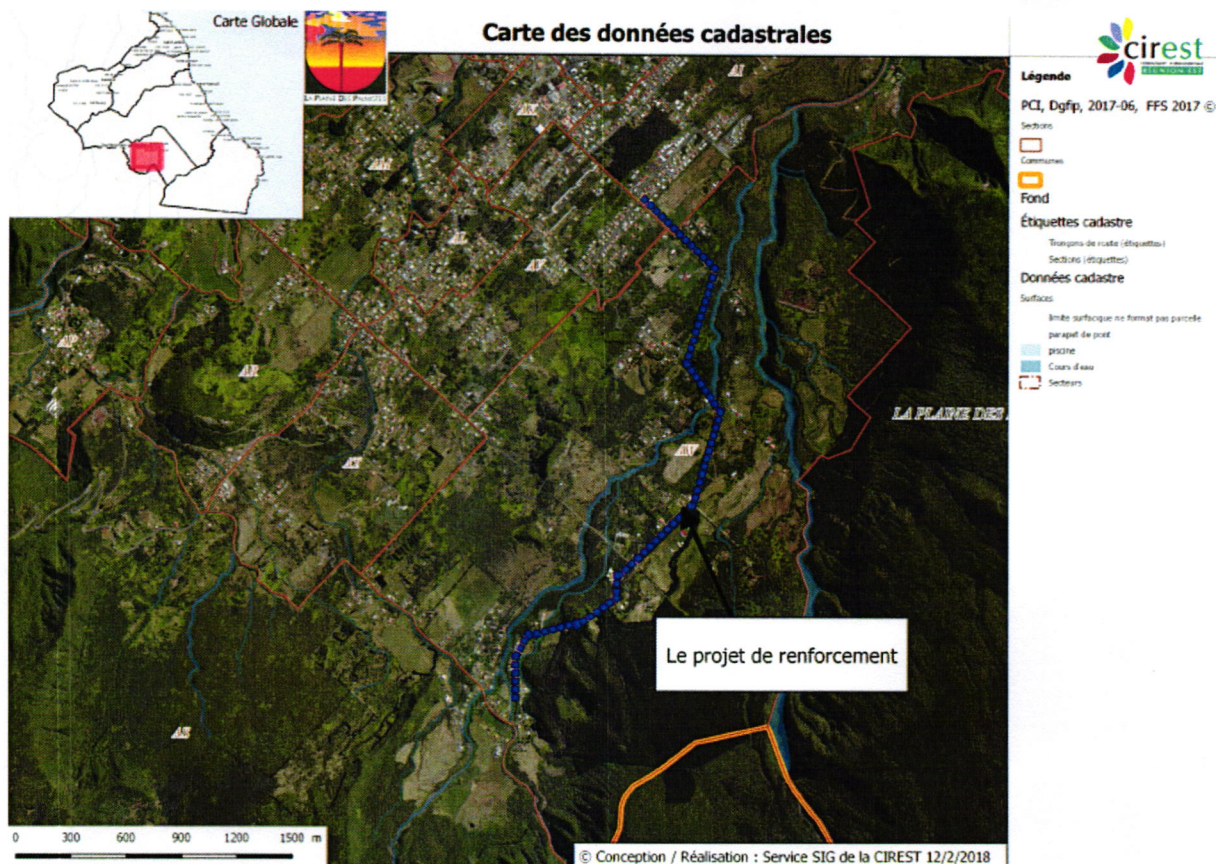


Plan de situation des réseaux à renforcer sur le secteur Dureau

Renforcement du secteur Dureau : Le développement démographique de ce secteur oblige la Collectivité à renforcer une partie du réseau de distribution, qui, par ailleurs, est rendu nécessaire compte tenu des nombreuses fuites constatées régulièrement sur le linéaire concerné par les travaux. Il s'agit d'augmenter le diamètre des canalisations existantes.

- Bras Piton, zone comprises entre les rues EVAN et CARRON

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM21-140618-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018



Plan de situation des réseaux à renforcer sur Bras-Piton

Renforcement de la distribution sur le secteur de Bras Piton : La Commune est concernée par un risque sanitaire important et la Municipalité souhaite le résorber dans les meilleurs délais. C'est ainsi que le forage de Bras Piton sera renforcé cette année afin d'augmenter la capacité de production de 40 % consistant à passer de 50 à 70 m³/heure. Cette opération consiste à renforcer toute la distribution du secteur afin d'alimenter gravitairement en toute sécurité le secteur des écoles en eau de forage, exempte de pollution. Les établissements sensibles tels que les écoles, le collège et l'IRSAM qui se situent au Sud/est de la route nationale seront ainsi alimentés par le forage et le nombre de personnes exposées à un risque sanitaire sera très fortement réduit.

Le réseau de distribution est constitué par l'ensemble des canalisations qui permettent l'alimentation en eau potable des abonnés, à partir du réservoir de stockage. Le réseau comprend des :

- canalisations en fonte, PVC ou polyéthylène,
- appareils de protection incendie,
- vidanges aux points bas,
- ventouses aux points hauts,
- réducteurs de pression,
- branchements particuliers avec coffrets sécurisés.

Les réfections de chaussée sont réalisées à l'identique, c'est-à-dire en bicouche.

Le délai de réalisation des travaux est de huit mois et la consultation des entreprises est envisagée pour octobre 2018, avec une réception de travaux en septembre 2019.

Le Maire souligne que la réalisation de ces travaux aura plusieurs effets : l'amélioration du rendement, l'augmentation du niveau de qualité de l'eau pour une grande partie de la population (secteur forage) et la nette diminution des perturbations dans la distribution notamment causées par un sous dimensionnement et des réparations trop fréquentes sur le réseau.

Les abonnés bénéficieront ainsi d'un meilleur service rendu :

- Une eau de très grande qualité,
- Une forte réduction des interruptions de services pour fuites, manque de pression ou autres,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM21-140618-DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception en préfecture : 21/06/2018

- Une nette diminution des achats d'eau embouteillée pour les futurs abonnés alimentés par le forage.

Le montant estimatif de cette opération (études et travaux), au stade avant-projet, est de 1 516 557,37 € hors taxes. Le plan de financement proposé pour la réalisation de cette opération est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
ETAT - DSIL 2018	80 %	1 213 245,90 €
Commune	20 %	303 311,47 €
Montant Total HT		1 516 557,37 €
Montant TVA	8,5 %	128 907,38 €
Montant total TTC		1 645 464,75 €

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2018.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière HT de la Commune à hauteur de 303 311,47 €,
- **VALIDE** la participation financière de l'Etat/DSIL 2018 d'un montant de 1 213 245,90 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DSIL 2018,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme
LE MAIRE

Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180621-DCM21-140618-
DE
Date de télétransmission : 21/06/2018
Date de réception préfecture : 21/06/2018